



Association agréée par arrêté préfectoral du 10 septembre 2013

62 rue Alexis Piron
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 83 63 66
Courriel : pddne@laposte.net
Site : <http://www.pddne.eu>

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Clermont-Fd, le 27 février 2015

Monsieur le Président de la Commission d'enquête
publique sur le projet du S.A.G.E. Allier aval,

en mairie de Clermont-Ferrand, 15 mail d'Allagnat, 63000

Monsieur le Président,

L'enquête publique sur le S.A.G.E. Allier Aval qui se termine aujourd'hui 27 février 2015 semble être rédigée pour ne pas être facilement consultée. Le P.A.G.D. de 384 pages, la foison de documents, souvent en caractère tout petits, des cartes où se mélangent eaux superficielles et souterraines, qui ignorent les zones Natura 2000, l'absence d'historique de la gestion précédente et de ses échecs puisque près de la moitié des masses d'eaux ont fait l'objet de demande de report d'atteinte de leur bon état de 2015 à ... 2027, l'absence des différents scénarii possibles, du débat, rendent pour le moins peu accessible cette enquête. Devant un tel véritable parcours d'obstacles, infranchissables pour beaucoup, qu'en est-il réellement de la citoyenneté ?

Sur le fond, pour ce qui est des carrières, nous ne pouvons malheureusement que répéter nos remarques lors des enquêtes sur le schéma des carrières. L'interdiction de carrières dans certaines zones, en fait "l'autorisation de carrières dans certaines zones" va permettre aux carriers de creuser dans des alluvions aux "nappes perchées" décrites comme sans relation hydraulique avec la nappe dite d'accompagnement de l'Allier (comme si l'évidente gravitation n'existait pas !). Déclarés hors d'eau par la carte d'opportunité pour les carriers, redessinée en son temps par le préfet, carte qui a acquis, au fil des ans, une crédibilité institutionnelle qui vient pallier à l'absence de crédibilité hydrogéologique. Le coup de crayon sur la carte a évolué au bénéfice des carriers et au détriment de la sécurité de la qualité de l'eau.

Le Sage pense à gérer les anciennes carrières, voire à les réhabiliter ! Il y a des années que la plupart de ces excavations ont servi de décharges clandestines à des matières estimée dangereuses par les rares témoins de déversements. Mais pas un mot sur leur état actuel qui réclame

réhabilitation, et dépollution.

Le point 5.1.11 préconise timidement « Etudier, si besoin l'origine et l'impact des pollutions chroniques et ponctuelles à l'échelle du bassin Allier aval, et mieux connaître leur mode de transfert ». Si besoin... ! Il a fallu reporter l'objectif de bon état, le plan Ecophyto aboutit à une augmentation de 9 % de phytosanitaires en France en 2013, la ville de Clermont -Fd vient d'investir 18 millions d'euros pour une usine de traitement de son eau potable de la nappe d'Allier.... D'autres structures en France ont déjà étudié, sans faire l'autruche :

Pour préserver durablement la qualité de l'eau tout en maintenant l'activité agricole, qu'elle soit de maraîchage ou d'élevage, ou même céréalière, ce qui nous concerne particulièrement, quoi de plus efficace que **d'inscrire la démarche bio sur les territoires** ? On cite souvent la démarche de la ville de Munich pour protéger son eau potable. Mais en France aussi, de nombreuses collectivités ont décidé d'aller au delà de la simple recommandation de développer une agriculture conventionnelle économe en intrants en contractant dans les territoires pour une agriculture qui se refuse clairement et sainement à ces intrants qui polluent l'eau des captages . Citons les régies Eau de Paris (vallées de la Vanne, la Voulzie, la Vigne) ou celle de Lons le Saunier, par exemple. Citons aussi le S.A.G.E. de la Drôme ou celui de la Bresle (Haute Normandie-Picardie). Alors que l'Auvergne est un vide sur la carte de France des initiatives de ce type, il est bien regrettable que le S.A.G.E Allier Aval n'envisage pas cette piste de développement réellement durable. Aussi nous vous invitons, Monsieur le Président, à étudier ces approches territoriales et transversales (*) qui ont été tout récemment présentées au lycée agricole de Lempdes, et si possible à proposer des expérimentations pilotes sur le bassin qui nous préoccupe.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération citoyenne..

Pour Puy-de-Dôme Nature Environnement
Le président
Y. Reverseau

* 32 fiches ont été compilées par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique et l'Association de Maires de France ; site : www.devlocalbio.org